COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EsterLaw

Paris, septembre 2026

EsterLaw lance les Réseaux privés : votre réseau, avec vos règles, dans l'infrastructure

Dans chaque organisation, le réseau existe déjà. Cabinets, directions juridiques, barreaux, groupements et assureurs de protection juridique ont chacun leur cercle : confrères, panel référencé, avocats partenaires, membres. EsterLaw lance les Réseaux privés pour leur offrir une seule interface : une réponse immédiate et le suivi des échanges.

Ce qu'est un Réseau privé :

- **un accès sur invitation** : chaque membre est invité ;
- **un cercle fermé** : les demandes restent adressées aux seuls membres concernés ;
- **vos règles** : qui rejoint, qui adresse, qui reçoit, à quelles conditions ;
- **un réseau hermétique** : ce qui est adressé au réseau reste dans le réseau, avec une ouverture au réseau global selon les règles du réseau.

Constitué en quelques heures. EsterLaw crée le compte administrateur ; l'organisation invite ses membres, définit les accès de son équipe et les rôles : qui administre, qui adresse une mission, qui la reçoit, sous anonymat ou non. Un même avocat peut appartenir à plusieurs réseaux, celui de son cabinet et celui de son groupement, chaque cercle restant cloisonné.

Adresser une mission à son réseau, en trois temps :

1. **Le besoin est déposé**, avec son périmètre et son budget posés dès le départ.
2. **La demande est orientée** vers les membres dont le profil correspond au besoin, ou selon le mode de consultation choisi : l'ensemble du réseau, un sous-groupe ou des membres désignés.
3. **Les membres se manifestent** : seuls les intéressés et disponibles apparaissent, par groupes de cinq. Le choix final revient au porteur.

Le cadre. Messagerie chiffrée de bout en bout, profils anonymes ou non selon les règles du réseau.

Pour qui :

- **les avocats et les cabinets**, pour rendre leur cercle de confrères interrogeable, adresser une sous-traitance ou une co-traitance à leurs seuls confrères, et faire circuler les missions dans un groupement ou un réseau ;
- **les entreprises et les directions juridiques**, pour rendre leur panel de cabinets réellement interrogeable et atteindre la bonne compétence dans un cabinet référencé, avec un budget posé avant la mise en relation.

Une grille dédiée. Small, 49 € HT par mois jusqu'à 10 collaborateurs ; Medium, 99 € jusqu'à 20 ; Large, 199 € jusqu'à 40 ; Corporate sur devis au-delà. S'y ajoutent 10 € HT par membre et par mois, inscription incluse : avocats, cabinets, panels.

> *« Dans chaque organisation, le réseau existe déjà : les Réseaux privés lui donnent enfin une solution dédiée. Le réseau reste le vôtre. L'infrastructure est la nôtre. »*
>
> **Anne Gayat, CEO et cofondatrice d'EsterLaw**

À propos d'EsterLaw

EsterLaw est une infrastructure digitale de missions juridiques, entièrement développée en interne. Elle met en relation directions juridiques, entreprises, cabinets et avocats, et les avocats entre eux, sur la base d'un besoin exprimé et d'une expertise disponible, pour mobiliser le bon avocat au bon moment, dans les bonnes conditions de confidentialité et de respect des règles déontologiques. Son modèle repose sur l'abonnement, avec zéro frais de service sur le montant des missions. Les profils restent anonymes jusqu'à l'intérêt mutuel, les échanges sont chiffrés de bout en bout (Seald, certifié CSPN par l'ANSSI) et l'infrastructure est hébergée chez Scaleway, opérateur cloud européen. Après la mise en relation, la mission, les pièces et la facturation restent entre l'avocat et son client, dans leurs outils habituels. EsterLaw est disponible sur le web, iOS et Android. Son principe fondateur : l'algorithme propose, le professionnel décide.

Contact

Contact presse : Anne Gayat, CEO et cofondatrice · hello@esterlaw.io

Site : esterlaw.io